

La communauté de communes se sent trahie

BP 08/04/09

L'implantation possible d'un nouveau centre commercial aux portes d'Auxonne continue de susciter le débat. La communauté de communes monte au créneau.

CRÉÉE en 2005, la communauté de communes Auxonne-Val de Saône connaît en ce moment ses plus violents soubresauts, en marge de l'annonce de l'installation prochaine d'un centre commercial Leclerc.

Quatre des six vice-présidents de la collectivité se sont réunis autour de Jean-Paul Vadot, président de la communauté de communes, afin d'évoquer les « points qui fâchent ».

« Tenir compte de l'existant »

« La ville d'Auxonne devrait être solidaire du territoire du canton. L'arrivée de nouvelles activités doit avant tout tenir compte de l'existant. Au lieu d'associer la



Jean-Paul Vadot (2^e à gauche), président de la communauté de communes Auxonne-Val de Saône, entouré de quatre de ses six vice-présidents, a dénoncé un « cavalier seul » de Raoul Langlois (photo BP-LD)

communauté de communes à ce projet, son maire, pourtant 1^{er} vice-président de la collectivité, a préféré jouer en solo. »

« Il a averti la commission économique de la communauté de communes de l'installation du Leclerc la veille de la parution de l'article de presse (NDLR : voir nos éditions du 26 mars dernier) »,

explique Jean-Pierre Morin, l'un des vice-présidents.

« On tient compte largement de la ville d'Auxonne au sein de la communauté de communes, on a repris plusieurs activités déficitaires. On n'est pas des vaches à lait ! », lance Janine Anceau, autre vice-présidente.

Ce que les élus regrettent, c'est d'avoir été mis devant

le fait accompli, alors que des compromis de vente étaient déjà signés. « Le maire d'Auxonne a joué la carte de sa ville comme s'il était tout seul », clame Jean-Paul Vadot.

Une « manière de faire déplaisante »

« Plus que le projet en lui-même, c'est la manière de

faire qui nous déplaît. Une concertation préalable avec la communauté de communes aurait permis d'éviter cette situation. »

« On se bat pour maintenir les commerces de proximité dans les communes rurales, on redoute que ce projet de centre commercial les mette encore plus à mal. Une concurrence va jouer au départ, mais le risque d'aboutir à un monopole est grand », lance Jean-Paul Vadot ajoutant que « pour assurer le développement économique de la zone, il faut d'abord développer l'activité artisanale et industrielle pour générer des emplois, on ne commence pas par une activité commerciale ! »

Décision attendue d'ici deux mois

Prochaine étape, le passage du dossier du projet devant la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), qui rendra sa décision d'ici deux mois. En attendant, le sujet divise plus que jamais.

La position de Raoul Langlois

Le maire d'Auxonne, Raoul Langlois, s'est défendu de n'avoir pas « tenu au courant » la communauté de communes, soulignant que des réunions ont eu lieu sur le sujet. « Il n'y a pas eu de concertation préalable tout simplement pour éviter qu'on nous mette des bâtons dans les roues. »

« Il n'y a qu'à voir la position de l'Union commerciale industrielle artisanale auxonnaise (UCIAA) pour s'en convaincre. Je préfère qu'on m'accuse de faire cavalier seul et qu'il y ait quelque chose sur Auxonne plutôt que l'on me reproche qu'il n'y ait rien sur Auxonne », indique Raoul Langlois, qui affirme avoir du soutien parmi la population et les commerçants, évoquant par ailleurs des « règlements de comptes » post-électorales...

Raoul Langlois précise avoir eu du soutien parmi la population et les commerçants (photo archives BP-LD)

